



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE
L'INTÉGRATION

Consultation sur le Programme de l'expérience québécoise

Le 13 mars 2020



Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

ISBN 978-2-89556-206-1 (PDF)
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

Table des matières

L'Union des producteurs agricoles	5
1. Introduction.....	7
2. Pour une immigration réussie	7
3. Attirer et conserver les talents mondiaux	8
4. Le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente.....	8
5. La question du français	9
6. Réponses aux questions du MIFI	9
7. En conclusion	10



L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'UPA contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois. Elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 41 324 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 28 154 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à plus de 57 100 personnes. Chaque année, ils investissent 645 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2018, le secteur agricole québécois a généré 8,4 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 30 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 350 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,5 G\$ par la transformation de leur bois.

L'action de l'UPA trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour développer la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs et productrices agricoles et forestiers a fait connaître l'agriculture et la forêt privée du Québec au Canada et au monde entier.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 12 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

1. Introduction

L'immigration est bien souvent un sujet sensible, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde industrialisé. Le Canada étant un pays qui se trouve régulièrement au sommet du palmarès des meilleurs pays au monde, il n'est pas surprenant que beaucoup d'étrangers souhaitent s'y établir.

Les personnes qui souhaitent s'installer ici doivent répondre aux conditions de l'un ou l'autre des programmes d'immigration qui sont mis de l'avant par les gouvernements.

En raison de son caractère distinct et francophone, le Québec jouit d'une autonomie particulière en immigration. Dans l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le Québec a essentiellement le pouvoir de sélectionner les personnes qui veulent s'établir sur son territoire. Le Canada, quant à lui, a le dernier mot pour autoriser l'entrée au pays des personnes sélectionnées par le Québec. Le fédéral délivre les permis de travail, les permis d'études et les visas et accorde la résidence permanente aux personnes qui remplissent les différentes conditions.

La présente consultation du gouvernement du Québec vise le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui a été mis en place en 2009. Un programme qui concerne le passage du statut d'immigrant temporaire à immigrant permanent. Le PEQ ciblait au départ les étudiants étrangers (EE) qui venaient d'obtenir leur diplôme au Québec. Par la suite, il a été ouvert aux travailleurs étrangers temporaires (TET).

7

2. Pour une immigration réussie

La réussite d'un projet d'immigration se mesure généralement par le niveau d'intégration des nouveaux arrivants dans la société québécoise. Cette intégration s'observe avant tout dans le milieu de travail et le milieu de vie des personnes. La décision de changer de pays est bien souvent motivée par un objectif d'améliorer son sort. Ultimement, la question qui se pose pourrait s'exprimer de la façon suivante : ai-je fait un bon choix pour moi ou pour ma famille?

Pour différentes raisons, des pays veulent augmenter leur population par la voie de l'immigration. Avec la baisse des taux de natalité des pays industrialisés, la croissance économique est souvent stimulée par une immigration soutenue. Le Québec est directement touché par la réduction de son bassin de main-d'œuvre, compte tenu du vieillissement de sa population. Dans le *Document de consultation sur le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)* publié par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)¹ les contextes économiques et du marché du travail sont bien illustrés. Les enjeux sont bien posés. Avec un taux de chômage de 5 %, le Québec doit prendre différentes mesures pour affronter le manque de main-d'œuvre.

¹ MIFI, *Document de consultation sur le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)*. [En ligne], 14 février 2020, pages 6 et 7.

Il est donc stratégique pour le Québec d'attirer des personnes qui ont des talents et des compétences pour soutenir sa croissance économique et son développement.

3. Attirer et conserver les talents mondiaux

L'immigration temporaire est un moyen important dans une stratégie visant à attirer de nouveaux talents. L'intégration par le travail et les études au Québec sont des facteurs extrêmement positifs pour paver la voie à une immigration permanente réussie.

L'immigration temporaire permet un accès au Québec dans un délai de quelques mois. Arrivé avec un permis de travail d'une année (renouvelable) ou un permis d'études de quelques années, l'individu a déjà un lieu d'intégration déterminé. La personne se dirige soit vers son employeur, soit son établissement d'enseignement. Tant l'employeur que l'institution d'enseignement veulent bien intégrer cette personne et visent une réussite mutuelle du projet au Québec.

4. Le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente

8

Après avoir passé plusieurs mois au Québec, passé un hiver dans la neige, côtoyé des Québécois et des Québécoises, observé le niveau et le coût de la vie au Québec, fait un bon stage au Québec, découvert notre caractère francophone, une personne a un bagage de connaissances essentielles pour faire un choix éclairé en matière d'immigration permanente. Aucun site Internet, aucune conférence sur le sujet, aucun livre sur le Québec ne viendra remplacer le stage d'au moins une année ici.

Les demandeurs du PEQ sont déjà en quelque sorte intégrés à la société québécoise. Cette intégration est l'une des priorités gouvernementales en immigration. Lorsqu'ils soumettent une demande en vertu du PEQ, ils choisissent une société qu'ils connaissent et à laquelle ils souhaitent se joindre.

Les étudiants étrangers ayant un diplôme du Québec n'auront pas de difficultés liées à la reconnaissance des diplômes. Les TET ont déjà une expérience de travail québécoise. Le PEQ permet donc d'éviter des histoires tristes d'immigrants arrivés ici, qui croyaient avoir trouvé l'eldorado. Un médecin étranger qui doit conduire un taxi pour survivre, un comptable qui devient caissier à défaut de se faire reconnaître ses compétences. Des immigrants qui ne réussissent pas à trouver un emploi convenable dans un délai raisonnable. Une personne qui croyait avoir un bon niveau de vie avec un emploi à 15 \$ de l'heure.

5. La question du français

Un des points sensibles des programmes d'immigration du Québec touche le niveau d'exigence de français. Dans le PEQ, le travailleur doit démontrer le niveau 7. Hors Québec, le niveau d'exigence de connaissance de l'une ou l'autre des langues officielles pour un programme similaire au PEQ est de niveau 5 pour des postes de la classification nationale des professions (CNP) de niveau B (ouvrier spécialisé). Par ailleurs, soulignons que pour obtenir la citoyenneté canadienne, il faut démontrer une connaissance de l'une des deux langues officielles de niveau 4.

Le PEQ – Travailleurs est, dans plusieurs cas, un des seuls programmes possibles pour plusieurs travailleurs de niveau CNP B, C ou D. Ces personnes sont déjà intégrées au Québec et ne respectent pas nécessairement les exigences requises dans le programme régulier des travailleurs qualifiés.

Concrètement, le niveau 7 de niveau de connaissance du français est pratiquement hors de portée pour un TET agricole du Mexique ou du Guatemala. Selon une enseignante en francisation qui travaille activement dans le cadre du programme AgriFrancisation mis de l'avant par AGRlcarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre, un niveau 4 pour nos TET clés est le seuil le plus réaliste.

Comme le gouvernement du Québec a aussi comme objectif la régionalisation des immigrants, nous proposons d'abaisser les exigences du niveau de connaissance du français au niveau 4 pour les TET qui sont déjà établis hors de la région de Montréal. L'exigence d'un niveau 4 pourrait être assortie à une période de travail au Québec de 24 mois.

6. Réponses aux questions du MIFI

1- Parmi le vaste bassin de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires ainsi que d'étudiantes et d'étudiants étrangers au Québec, quelles conditions le MIFI devrait-il prioriser pour sélectionner ses candidats à l'immigration? (Ex. de conditions : emploi occupé, durée de l'expérience, maîtrise du français, âge, domaine de formation, durée des études, présence en région, etc.)

2- Quelles pourraient être les modifications à apporter au PEQ pour favoriser l'établissement en région des personnes qui obtiennent leur résidence permanente grâce à ce programme?

Pour ces deux questions, nous répondons pour le volet PEQ – Travailleurs. Nous proposons les modifications suivantes.

Pour avoir accès au PEQ – Travailleurs, il serait normal d'exiger que le demandeur ait une perspective de travail de plusieurs années au Québec. Nous recommandons d'ajouter une condition liée à l'âge du demandeur (40-45 ans).

Afin de favoriser l'établissement des demandeurs en région, le gouvernement du Québec devrait favoriser l'établissement des immigrants en soutenant aussi le milieu. L'intégration des nouveaux arrivants doit se faire, notamment, sur les plans scolaire, social et professionnel. Ceci

implique une stratégie concertée des partenaires sociaux économiques. Avec des régions bien soutenues dans leurs actions, le PEQ pourrait être plus flexible sur la question de la connaissance du français. La question de la présence de l'anglais ou d'autres langues se pose avant tout dans la région de Montréal. Dans ce contexte, nous proposons d'abaisser les exigences de connaissance du français au niveau 4 pour les TET qui sont déjà établis hors de la région de Montréal. L'exigence d'un niveau 4 pourrait être assortie à une période de travail au Québec de 24 mois au lieu de 12 mois. La période de 12 mois et l'établissement partout au Québec demeurerait pour les demandeurs avec un niveau 7.

Comme c'est le cas actuellement, nous nous opposons à l'ajout d'exigences de français pour les conjoints des demandeurs.

3- Les conditions de sélection des personnes immigrantes devraient-elles être basées sur la priorisation de l'expérience québécoise, sur les personnes dont l'expertise répond aux besoins de main-d'œuvre, ou la combinaison des deux aspects?

Nous recommandons de prioriser les demandeurs qui ont déjà une expérience d'au moins une année au Québec et qui ont un contrat de travail valide pour au moins 12 mois au moment de la demande.

4- Quelle est votre opinion à l'égard du programme fédéral (catégorie de l'expérience canadienne), qui exige auprès des diplômés une expérience de travail d'une année avant qu'ils puissent accéder au programme? Pensez-vous que cette expérience devrait être liée à la formation ou encore être acquise au sein d'un emploi de même niveau de qualification afin d'éviter les problèmes de surqualification?

Concernant les questions liées à la formation, il nous apparaît indiqué d'exiger un meilleur arrimage avec les besoins du marché du travail. Le MIFI pourrait limiter les domaines de formation ou, comme pour le reste du pays, exiger 12 mois de travail postdiplôme dans un emploi en lien avec la formation qui vient de se terminer.

7. En conclusion

Modifier les programmes d'immigration risque d'entraîner des limitations pour des demandeurs potentiels du PEQ. À titre d'exemple, limiter les domaines d'étude accessibles aux EE peut, dans certains cas, anéantir des projets d'immigration. Afin d'éviter des drames personnels, nous invitons le MIFI à mettre en place une période d'adaptation pour les personnes concernées.

Même si le nombre de demandes au PEQ a pris plus d'ampleur ces dernières années, nous considérons ce programme comme le mieux adapté pour une immigration et une intégration réussie au Québec.